

République Française
Département : SAONE-ET-LOIRE - Arrondissement : Mâcon
CHANES - COMMUNE

Séance du mardi 28 octobre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
12	8	9
Date de la convocation :		
23/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Brigitte DARMEDRU.

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Jean-Yves LAROCHE, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Gilbert GUILLOUX représenté par Philippe GENETIER

Excusés : Ingrid LAFOREST, Céline RUBIO

Absents : Anthony ALVES DA COSTA

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Agnès FERNANDEZ est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : ANNÉE 2024 - DE_2025_27

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2024 évoqué lors du conseil communautaire de MBA du 2 octobre 2025.

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ le rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des DMA de l'année 2024.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Annexe : RPQS 2024 - DMA

Le Maire,



Brigitte DARMEDRU

